

Les Cigares
DIXIE ou CAMILLO
 FONT BIEN DES CON-
 CURRENTS JALOUX.
 50- 10 CENTS

LA VIGIE

JOURNAL DE CRITIQUE ET D'OPINION

LE CIGARE
Garcia Moreno
 A 5 CENTS
 Est Incomparable.
 The Miller & Lockwell Co. Ltd.

Vol. 4—No. 24—Québec, 22 Septembre 1909

Abonnement : \$1.00 par an. 1 cent le numéro.
 Tarif d'Annonces : 1ère insertion 10c. la ligne, 2ème insertion, 5c. la ligne.

Publié mercredi et samedi par la C^{ie} Vigie, 8 rue Collins, Haute-Ville



VOX POPULI

Durant que les affaires du gouvernement dorment un peu et que la politique se ressent encore de la longue vacance, il est bon de remarquer l'étonnante activité qui se manifeste à Québec.

Le mois de septembre n'a pas fait que clore la saison de villégiature et ouvrir les maisons d'éducation. Il se passe de l'extraordinaire dans notre milieu. Des éléments du dehors sont venus se joindre à notre population, vivre de notre vie pour quelques jours au moins, prendre contact avec les diverses classes de notre société ; il importe de nous rendre compte des résultats probables qu'on doit attendre d'un pareil état de choses.

Les faits extérieurs sont les seuls dont nous désirions faire mention ; ils ont une savoureuse éloquence qui charme également nos hôtes et nous-mêmes.

La journée de dimanche, 19 septembre 1909, n'est-elle pas, par exemple, toute une admirable leçon pratique ? L'auguste cérémonie de l'ouverture officielle du premier Concile plénier canadien, dans la basilique de Québec, n'est-elle pas un événement historique d'un intérêt capital ?

L'an dernier, les fêtes du Tri-centenaire faisaient revivre tout un passé de luttés et de gloire. Elles mettaient nécessairement en pleine clarté le rôle prépondérant, à la fois politique, social et religieux, des Français et des descendants de Français dans la formation primitive de la nation canadienne. Nos compatriotes de nationalités différentes eurent le bon esprit et la courtoisie de prendre part à nos réjouissances et de nous aider à marquer d'une ineffable empreinte l'anniversaire de la fondation de Québec.

Comme l'an dernier, Québec est devenu le point de concentration de l'attention générale du pays. La réunion plénière de l'épiscopat indique cependant qu'il s'agit non plus de rappeler le passé, mais de préparer l'avenir. Les catholiques de tout le Canada, sans distinction d'origine sont intéressés dans les mesures d'ordre religieux et moral qui seront discutées et adoptées, et la population catholique de Québec a compris le caractère vraiment national de ce Concile, en dehors des préoccupations d'un provincialisme qui n'a plus sa raison d'être.

La joie est donc grande, en proportion de la foi inébranlable qui anime les catholiques de toutes

les classes de notre société. L'allégresse s'est manifestée presque sans interruption depuis dimanche. La procession du clergé, la messe du Saint-Esprit, les sermons de circonstance en français et en anglais, le chant grégorien, les lumières et les décorations de la basilique, l'affluence considérable et respectueuse des fidèles, la solennité des vêpres, la température idéale, tout a fait de la journée de dimanche la plus religieuse démonstration qui se puisse voir, tout a contribué à rendre visible en quelque sorte l'action divine dans la nation canadienne.

Le lendemain, lundi, le peuple se portait à l'Hôtel-de-Ville, où l'autorité municipale recevait officiellement les Pères du Concile. Le caractère démocratique de cette réception était de nature à frapper l'observateur. Pour notre part, jamais nous n'avons mieux compris l'influence profonde du haut clergé sur nos populations qu'en voyant nos évêques, tous issus du peuple, se mêler familièrement au peuple, se mettre à la portée des humbles, converser avec tout le monde, donner l'exemple de la parfaite urbanité et de la sympathie la plus exquise. La satisfaction mutuelle se lisait sur toutes les physionomies ; les évêques du dehors se sentaient évidemment chez eux, et nous en avons entendu quelques-uns en faire la remarque.

Mardi, le rendez-vous des membres du Concile et de la haute société était à la résidence de M. le Gouverneur, à Spencer Wood. Fête champêtre, qui fut délicieuse, digne de sir Alphonse et de lady Pelletier, digne aussi des hôtes illustres qu'ils recevaient. Durant trois heures, les équipages ont défilé dans l'avenue du château, et au moins un millier de visiteurs ont circulé dans les appartements somptueux et sur les pelouses fleuries. C'était un enchantement.

Plus tard, dans la soirée, quelques heures après cette fête sociale et aristocratique, un nouveau défilé des évêques s'organisait avec départ à l'archevêché, et arrivée à l'église Saint-Sauveur en passant par la Côte du Palais et la rue Saint-Joseph. Démonstration ouvrière et religieuse, à laquelle ont pris part de quinze à vingt mille hommes et jeunes gens catholiques. Le fait est là, les commentaires seraient superflus.

Encore une fois, Québec aura rempli sa providentielle mission de servir comme de trait-d'union entre toutes les énergies qui constituent la vie de la nation canadienne. Quelques préjugés, les derniers, espérons-le, seront venus se heurter et se briser contre le roc du Cap Diamant.

Les lecteurs de l'"Action Sociale" se demandent avec angoisse quel sera son prochain feuilleton littéraire.

Après Robinson Crusoe, ce sera probablement le "Conte du Petit Poucet."

LE CONCILE

L'ouverture du Concile plénier s'est faite avec une magnificence extraordinaire, et l'immense concours de peuple qui en a été témoin prouve non seulement que l'esprit de foi n'a pas déperlé dans notre brave population catholique de Québec, mais aussi que sa pensée et ses prières tendent unanimement dans le sens indiqué dans les allocutions de Son Excellence Mgr Sharette, qui va présider aux délibérations du Concile.

Le modeste cadre de notre journal ne nous permet pas d'entrer dans les détails ; ce ne serait qu'à déjà paru dans la presse quotidienne. Nous sommes forcés de nous contenter de reproduire, dans une autre page, l'un des deux grands sermons d'ouverture : celui de Mgr Gauthier, archevêque de Kingston, qui offre un intérêt tout spécial, en ce qu'il explique clairement la nature et les attributions des conciles nationaux.

L'ATTITUDE FRANCHE ET LOYALE DES LIBÉRAUX

Réponse catégorique de Sir Wilfrid à M. Foster

Le 19 mai dernier, le jour même de la prorogation du Parlement, M. Foster adressait au gouvernement l'une de ces interpellations astucieuses dont il a le secret. Il lui reprochait d'avoir laissé passer la session sans dire ce qu'il entendait faire sur la question de défense navale, quand lui-même (M. Foster) était resté bouche close sur ce sujet depuis près de deux mois. Il affectait de voir dans la résolution du 29 mars, qu'il avait lui-même votée comme les autres, une simple déclaration platonique, pour nous servir de ses paroles "une simple démonstration de sympathie." En un mot, il faisait du zèle impérialiste.

A peine M. Foster s'était-il rassasié que sir Wilfrid Laurier détraquait tout l'effet de cette hypocrite protestation en donnant des explications complètes sur ce que son gouvernement avait fait conformément au vœu de la Chambre, et en mettant sous les yeux des députés la correspondance échangée dans l'intervalle entre Londres et Ottawa.

On y verra que le gouvernement canadien avait bravement défendu ses positions, refusant catégoriquement de se laisser lier les mains en aucune façon.

Voici, du reste, le texte même des explications du premier ministre :

"Je sais, dit-il, que la résolution qui a été adoptée le 29 mars dernier par la Chambre des communes n'a pas donné satisfaction à un certain élément de la population.

"Le groupe des 'ultras', auquel mon honorable ami dit appartenir, exige que nous donnions à la Grande-Bretagne une contribution en argent pour l'aider à renforcer sa marine de guerre. Je crois qu'en définitive c'est exactement ce qu'il demande. Si nous devons accepter la manière de voir de ce groupe, il faudrait faire ce que la Nouvelle-Zélande a fait, envoyer à l'Angleterre un 'Dr adought' ou autre chose semblable. L'honorable député nous a dit, dans son discours du 29 mars, que c'est ce qu'il nous conseillait de faire. Je ne partage pas son opinion. Ce n'est pas ma manière de voir. Je sais que le Canada a atteint un point dans son histoire où il doit, comme nation et comme membre de la grande famille impériale britannique, accepter franchement la situation et se préparer, autant que possible, à se défendre lui-même, et à prendre les moyens voulus à cet effet. Je ne suis pas prêt à dire quel programme nous devons suivre. Après l'adoption de la résolution par la Chambre des communes, le 29 mars dernier, nous avons cru que le meilleur moyen de donner effet aux termes de cette résolution, qui exigeait une prompt action, était d'apporter notre concours immédiat à l'Amirauté en Angleterre. Je ne crois pas qu'il serait sage de notre part d'agir isolément.

L'hon. M. FOSTER :—En réalité, la résolution le défend.

Sir WILFRID LAURIER :—Je ne suis pas prêt à dire que nous devons construire notre propre marine de guerre, indépendamment de celle de la Grande-Bretagne. Il serait très imprudent d'agir seuls sans nous concerter avec l'Amirauté, pour que notre concours soit efficace et selon le plan arrêté et approuvé par l'Amirauté. A cette fin, nous avons décidé d'envoyer l'honorable ministre de la Milice et de la Défense (sir Frederick Borden) et l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries (l'honorable M. Brodeur) pour conférer avec les autorités impériales en Angleterre. Mais à ce moment même nous avons reçu une dépêche du Colonial Office disant que le premier ministre songeait à convoquer une conférence auxiliaire sur les bases de la résolution adoptée à la conférence de 1907. L'honorable député se rappelle qu'à cette conférence on décida de tenir une conférence impériale tous les quatre ans à Londres, et qu'il était loisible au premier ministre de la Grande-Bretagne de convoquer une conférence auxiliaire dans les cas de nécessité. On nous demanda notre opinion sur ce point, et nous la donnons dans la dépêche suivante de lord Grey à lord Crewe :

"Ottawa, 3 mai 1909.
 "Mes ministres n'ont pas assez d'informations pour les justifier de se prononcer sur la nécessité de convoquer régulièrement la conférence avant la date fixée de 1911. La Chambre des communes du Canada a déjà exprimé son opinion sur la question de la défense navale. Pour donner suite à cette résolution, deux ministres, tel qu'annoncé, partiront bientôt pour Londres, pour discuter avec l'Amirauté le moyen le plus propre à accomplir les fins de cette résolution. Leur visite sera probablement dans le mois de juin, mais rien ne s'oppose à ce qu'elle soit retardée jusqu'au mois de juillet, si les autorités impériales le préfèrent."

Nous avons reçu la réponse suivante de lord Crewe :

"12 mai 1909.
 "Votre télégramme du 5 mai : je désire témoigner la reconnaissance du premier ministre et de Sa Majesté pour l'empressement du gouvernement canadien à vouloir prendre part à la conférence.

"J'espère que le résultat des communications entamées depuis quelques jours sera probablement la possibilité de fixer bientôt la date de la convocation qui conviendra à tous les gouvernements."

Je le répète, au reçu de cette dépêche du Colonial Office, disant que le premier ministre d'Angleterre songeait à convoquer la conférence à ce sujet dans le mois de juillet, nous avons répondu : Nous ne sommes pas prêts à dire si cette démarche est à propos, mais nous sommes prêts à retarder la visite de nos ministres jusque dans le mois de juillet au lieu du mois de juin. Les choses en sont là pour le présent.

L'hon. M. FOSTER :—Si je comprends bien, le premier ministre a accepté l'interprétation de la dernière dépêche qui équivaut à accepter en principe la convocation de la conférence, et le gouvernement canadien y prendra part.

Sir WILFRID LAURIER :—Oui, nous prendrons part à la conférence. Cela ne nous empêchera pas de parler de la défense du Canada.

L'hon. M. FOSTER :—Le premier ministre se propose-t-il, maintenant que cette conférence a pris un caractère plus étendu et plus important, d'envoyer d'autres ministres que les deux qu'il a nommés ?

Sir WILFRID LAURIER :—Nous n'y avons pas encore songé. M. Monk :—Les deux ministres qui représenteront le pays à cette conférence auront-ils l'autorité nécessaire de faire un traité liant le gouvernement du Canada, ou devront-ils discuter simplement et les propositions n'auront-elles de force qu'après qu'elles auront été déposées devant le parlement et discutées ?

Sir WILFRID LAURIER :—En réponse à cette question, je dirai que d'après les termes de la résolution de la conférence impériale, sous l'autorité de laquelle ces conférences subsidiaires seront convoquées, les résolutions adoptées par celle-ci ne lieront personne. Ces conférences ne pourront adopter aucune résolution liant un gouvernement. La conférence a simplement le pouvoir de délibérer et de donner des conseils ; il lui faut faire rapport de ses délibérations aux différents gouvernements."

Un gouvernement qui n'a rien à cacher

Nous avons cité intégralement tout ce discours du premier ministre pour bien mettre en lumière la politique du gouvernement. Il

n'est pas possible d'être plus explicite que ne l'a été sir Wilfrid Laurier. Adversaires ou partisans peuvent blâmer ou approuver ses déclarations officielles, mais aucun d'eux, croyons-nous, ne peut raisonnablement l'accuser d'avoir trompé la Chambre et le public sur l'attitude qu'il entendait prendre à propos de la défense navale du Canada.

Nous connaissons maintenant les éléments essentiels de la question.

"L'Angleterre et l'Allemagne poussent leurs armements navals avec une égale ardeur et une fiévreuse activité", lisons-nous dans la "Revue hebdomadaire", de Paris, à la date du 26 juin 1909. "Il est probable que, dans les années à venir, cette activité ne se ralentira pas. Une rivalité navale intense subsiste entre Londres et Berlin."

En présence de cet état de choses, le Canada a cru devoir prendre certaines précautions pour se protéger chez lui. Voilà tout le secret de la résolution du 29 mars dernier, que nous avons reproduite sans en retrancher un mot.

Comme nous l'avons vu, les députés conservateurs, par l'entremise de M. Foster, l'un de leurs chefs les plus autorisés, se sont plaints que la résolution du 29 mars n'allait pas assez loin. Sir Wilfrid Laurier a affirmé la volonté du Canada "d'accepter franchement la situation et de se préparer, autant que possible, à se défendre lui-même et à prendre les moyens voulus à cet effet."

Deux ministres canadiens, sir Frederick Borden et l'honorable L.-P. Brodeur, ont pris part à la conférence de Londres, mais seulement "pour donner suite à la résolution du 29 mars," et "pour discuter avec l'Amirauté le moyen le plus propre à accomplir les fins de cette résolution."

Enfin, comme l'observe sir Wilfrid Laurier en répondant à M. Monk, "la conférence a simplement le pouvoir de délibérer et de donner des conseils ; il lui faut faire rapport de ses délibérations aux différents gouvernements."

En d'autres termes, le ministère fédéral est responsable au peuple du Canada de la politique formulée dans la résolution de la Chambre des communes, en date du 29 mars 1909, et interprétée par sir Wilfrid Laurier dans son discours de cette date, et dans celui qu'il a prononcé à la clôture de la session, le 19 mai 1909, la conférence de Londres n'ayant pu altérer en quoi que ce soit le principe de cette politique ni lier le gouvernement à une politique nouvelle.

Assurément, entre l'attitude nette et tranchée du gouvernement, qui dit carrément ce qu'il entend faire, et le double jeu de M. Foster qui propose une motion où il n'est question que de la défense de nos côtes, et qui prononce des discours pour prouver que le Canada est tenu de faire des cadeaux en dreadnoughts ou en argent, le choix est facile à faire.

CHANGEMENT DE TON

Nos rappels à l'ordre ont eu quel effet. L'"Etoile" de Lavel. M. S., l'un des plus féroces dénonciateurs de ce qu'il appelle la tyrannie du clergé irlandais, admet quelques-unes de nos raisons, tout en disant que, si nous vivions aux Etats-Unis, nous ticlerions un tout autre langage.

C'est possible. Seulement, il se trouve que nous vivons au Canada, sous d'autres cieux, et que nous avons chez nous assez de chicanes sans nous en mettre de nouvelles sur les bras. Il se trouve aussi que nous appartenons à un parti de pacification, qui a assez bien réussi, Dieu merci, depuis une quinzaine d'années.

Un bon conseil en passant. L'avenir est aux habiles, non aux violents ; une des lois de l'évolution est le "survival of the fittest". On se plaint des vantardises, de l'outrecuidance irlandaises. N'en avons-nous pas donné un peu l'exemple ? Ne sommes-nous pas un peu agaçants avec nos sempiternels "pionniers, patriotes, martyrs" etc ? Pendant que nous déclamons, d'autres parlent moins, mais travaillent et agissent. Cela vaut mieux.

Voici ce que disait l'"Etoile", samedi dernier :

(De l'Etoile du 18 septembre)

Avant le Concile de Québec

A propos du Concile qui va réunir à Québec tous les évêques du Canada, la "Nouvelle-France", une revue littéraire, scientifique et artistique, dirigée par l'archevêque de Québec, sert un plat—le deuxième—de sa façon au clergé irlandais.

Et pourquoi ? Pour lui apprendre, sans doute, qu'à Québec au moins il n'est pas un pays conquis, et qu'il trouvera à qui parler s'il s'aventure à vouloir y faire sentir son esprit dominant.

La Vigie, le journal politique québécois, appelle cela une drôle de bienvenue. Nous trouvons, nous, que cette bienvenue plutôt froide était nécessaire.

"There is a reason", comme disent les Anglais. La Vigie, prise d'un amour incommensurable pour la race irlandaise, qui nous déteste si cordialement et qui nous prouve sa haine tous les jours, ne songe qu'à la politique, et si elle en pense les Irlandais, c'est pour s'en faire des alliés.

Mais tout le monde n'est pas dans le même cas. Si le rédacteur de la Vigie avait longtemps habité la Nouvelle-Angleterre, il aurait tout probablement une opinion tout autre sur la race tyrannique qui partage nos convictions religieuses.

L'article de la "Nouvelle-France" est signé de Raphaël Gervais ; il fait suite à une correspondance imaginaire avec Alcibiade, l'avocat du diable dont il réfute les fausses doctrines.

"Toute sa lettre, dit la Vigie, est un vulgaire appel aux préjugés de race pour amener l'opinion canadienne-française contre le clergé irlandais.

"Nous savons qu'il y a des plaintes de l'autre côté de la frontière ; mais est-ce en agitant les gretots de la discorde sous les fenêtres d'un concile canadien qu'on espère régler ces difficultés ? A notre avis, ces bruyantes manifestations anti-irlandaises, ce tapage de presse, n'ont rien de courageux. C'est dans les conseils de l'Eglise, non dans les journaux, que doivent se discuter ces graves et délicates questions. En matières religieuses, les catholiques ont une confiance absolue en ceux qui ont la direction de l'Eglise, et s'en rapportent entièrement aux décisions de l'autorité suprême."

Toujours le même argument captieux : c'est dans les conseils de l'Eglise, non dans les journaux, qu'il faut régler la dispute des Irlandais et des Canadiens-français.

Sans doute que le règlement des questions religieuses appartient à l'Eglise, mais les journaux, peuvent bien éclairer leurs lecteurs sur les complots ourdis contre eux, à l'insu et pour le plus grand malheur de l'Eglise qui ne veut que le règne du droit et de la justice.

Au lendemain de cette sortie encore passablement grincheuse, l'"Etoile" mettait de l'eau dans son vin, en insérant en tête de ses colonnes la protestation qu'on va lire contre une tirade vraiment scandaleuse publiée à Québec par l'ex-rédacteur de l'"Action Sociale". Nous demandons ce qui arriverait à la Vigie, par exemple, si elle osait parler du "faute oriental" de nos évêques. De pareilles insolences dépassent toutes les bornes. Aussi comprendra-t-on que l'"Etoile" baisse le ton et fasse en ces termes la leçon à son maladroît ami de Québec :

(De l'Etoile du 20 septembre.)

Tribune libre

Il faut défendre notre bonne cause avec justice et vérité. Dan la "Revue Franco-Américaine" du mois d'août, éditée à Québec, il y a un article, où Mgr O'Connell, archevêque de Boston est pris à partie, qui se termine à la page 3 par cette phrase : "et nous nous demandons si la création de 50 paroisses franco-américaines dans le diocèse de Boston —et, est-il ajouté, cela est possible,—n'eût pas impressionné Rome tout autant que de voir un évêque irlando-américain entouré de la fastueuse et ridicule mise en scène d'un prince oriental."

Pourrait-il être permis de de-

mander à l'auteur de faire la nomenclature des localités où il pourrait arriver à créer jusqu'au nombre de 50 paroisses dans le diocèse de Boston ? Et ayant créé ces 50 paroisses canadiennes-françaises, où prendra-t-il des prêtres pour faire desservir toutes ses nouvelles créations, car il n'y en a pas dans le diocèse de Boston. Le fait est qu'un curé canadien malade est autorisé par l'archevêque à se trouver un assistant en Canada et les évêques à qui il s'est adressé n'en ont pas assez pour leurs diocèses respectifs.

Ah ! oui, c'est bien beau d'avoir du zèle pour ses nationaux et pour les aider à conserver leur foi, mais il faut que ce zèle n'outrépasse pas les bornes de la justice et de la charité. Et quand on se permet d'incriminer un évêque par la voie d'une revue ou d'un journal, il faut au moins donner des raisons vraies et conformes aux faits et ne pas doubler par exagération les nombres dont on se sert comme argument.

Les Canadiens-français des Etats-Unis ont non seulement le droit, mais même le devoir de conserver ce qu'ils ont reçu de leurs ancêtres, c'est-à-dire rester des catholiques parlant français. Ce droit et ce devoir sont tellement grands et contestables que ce serait les amoindrir de s'attaquer au caractère des personnes, de faire des exagérations de langage et des abus de la plume pour les exercer.

Défendons ce droit à notre homogénéité catholique, et gardons le trait caractéristique de nos ancêtres, la langue française, par laquelle nous a été transmise notre foi, en ne nous inféodant pas à des associations même catholiques de secours mutuel, dont l'influence sera néfaste en amenant un changement de notre mentalité qui aura pour effet de diminuer notre affection pour les choses sacrées de la nation canadienne-française et lui faire perdre dans l'espace d'un demi-siècle les trois quarts de ses enfants, comme cela est arrivé aux Etats-Unis. L'élément catholique émigré le plus populaire. On dit en principe telle éducation, tel homme. Par analogie on doit également dire telle école, tel peuple. Faisons nos écoles grandes pour chaque enfant y passe. Et ensuite entraîons tous nos garçons dans les sociétés de secours mutuels dirigées par des compatriotes catholiques et dont la langue officielle est le français.

Observateur.

Le vote écrasant de lundi à Montréal prouve une chose : l'irrésistible force d'une presse unie.

Au début, le bureau de contrôle était tellement impopulaire qu'on n'osait presque pas en parler. Les journaux, l'un après l'autre, ont emboîté le pas, et ce sont eux qui ont entraîné l'opinion, M. Bourassa avec.

LES AMIRAUX EN FRANCE

Une question de préséance s'est présentée entre les représentants des grandes marines du monde à l'occasion du centenaire Fulton-Hudson. Comme on le sait, la difficulté a été résolue en faveur du représentant de la Grande-Bretagne.

En France le grade d'amiral (qui correspondait autrefois à celui de maréchal de France) a été supprimé. Il y a des vice-amiraux (qui ont le rang de général de division) et des contre-amiraux (l'équivalent de général de brigade). A deux reprises, le vice-amiral Gervais et le vice-amiral Fournier reçurent une commission d'amiral pour commander, pendant les grandes manœuvres, l'armée navale formée par la jonction des escadres de la Méditerranée et du Nord. On aurait pu donner le commandement de la division navale envoyée à New-York à un vice-amiral pourvu, lui aussi, d'une commission d'amiral, mais le gouvernement français ne pouvait prévoir la subite résolution de l'empereur allemand, d'envoyer un représentant d'un grade supérieur au sien.

M. Geo. Parent, M.P., revient de sa visite à l'Exposition de Seattle et aux pays de l'Ouest, littéralement émerveillé du vertigineux mouvement des affaires dont il a été témoin.

Il a été fier de constater qu'à Seattle c'est l'exposition canadienne qui est la plus grande attraction.

S. G. MGR GAUTHIER A LA BASILIQUE

Sermon prononcé dimanche, 19 septembre, à l'ouverture officielle du Concile par Mgr l'archevêque de Kingston :

"Prenez donc garde à vous-mêmes et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques pour régir l'Eglise de Dieu, qu'il a acquise par son sang..."

On les appelle : assemblée des évêques, qui, ayant été convoqués par l'autorité compétente pour étudier et discuter les questions intéressant la religion, sont investis du pouvoir de préparer une législation qui lie les consciences de tous les fidèles sujets à la juridiction des évêques ainsi convoqués.

Il y a quatre sortes de conciles, ce sont : le concile général ou oecuménique composé des évêques du monde catholique ayant le pape à leur tête ; le concile national ou plénier est composé des évêques de toute une nation ou de tout un pays et il est présidé par un délégué apostolique ; le concile provincial se compose des évêques d'une province ecclésiastique sous la présidence de leur métropolitain ; et le concile diocésain, plus communément appelé synode diocésain, comprend un évêque et ses prêtres convoqués par lui en synode.

On ne peut soutenir que les conciles soient absolument nécessaires à l'existence permanente de l'Eglise ; car assurément le Dieu Tout-Puissant n'est pas tenu d'employer pour le gouvernement de l'Eglise aucun agent particulier.

Pendant, au nombre des moyens les plus efficacement susceptibles de conduire à la fin pour laquelle la sainte Eglise souffre, les catholiques ont toujours compté les assemblées des évêques unis en obéissance au Premier Evêque à qui est confié le Soins de tout le troupeau — les brebis et les agneaux, les pasteurs et le peuple. Car, comme le Divin rédempteur en prenant notre nature humaine s'est plu à accepter les conditions — ayant été fait à nous, comme dit Saint Paul en toutes choses, le péché seul excepté — de même, il est manifeste que, en organisant son Eglise pour l'oeuvre de rédemption, le Dieu Homme a voulu qu'Elle se servit de l'homme comme son agent pendant son séjour parmi les mortels. Et ainsi trouvons-nous ses vicaires sur cette terre, les Pontifes suprêmes, bien qu'investis de la souveraine autorité pour gouverner l'Eglise et de la compétence infaillible pour décider toutes les controverses relatives à la doctrine, réunissant de temps en temps les évêques du monde entier pour conférer avec eux — et les évêques pour conférer entre eux — sur des sujets d'importance vitale pour l'Eglise — tels que la condamnation officielle de l'erreur, la défense et l'éclaircissement des doctrines orthodoxes, l'adoption des meilleurs moyens pour répandre la sainte morale dans le peuple, la mise en vigueur des règlements disciplinaires pour la direction du clergé et même la définition et la promulgation des dogmes de la vérité révélée.

Ces célèbres assemblées des chefs de l'Eglise de Dieu demeurent à travers les âges comme les monuments éternels de son inspiration, de sa sagesse, de son pouvoir et de sa bienfaisance, tandis qu'elles ont inauguré des ères nouvelles dans son histoire et de l'histoire des nations modernes. Depuis quelque temps les évêques du Canada ont médité la convocation d'une réunion de leur corps pour y conférer entre eux et préparer en commun les mesures qui pourraient conduire au bien spirituel des fidèles confiés à leurs soins. Ce fut donc avec une profonde satisfaction que dans une lettre adressée à eux le dixième jour de mai de la présente année, ils reçurent de l'illustre représentant du Saint-Siège en ce pays un message officiel annonçant que le temps était enfin venu de tenir une telle assemblée, qu'il avait été nommé pour la convoquer et présider à ses délibérations, et que Notre-Saint-Père, le Vicaire du Christ sur cette terre, au milieu des innombrables soucis de son suprême pontificat, afin de donner une autre preuve signalée de sa paternelle sollicitude pour cette portion choisie de la vigne du Seigneur, avait daigné, après consultation avec les Pères les plus éminents de la Sacrée Congrégation, approuver le projet d'un concile plénier du Canada qui serait tenu au dans la cité de Québec. Et c'est ainsi qu'en ce jour mémorable et à l'appel de l'autorité suprême, tout le corps de l'épiscopat canadien se trouve assemblé en cette grande cité historique, le siège de la vieille église que toutes les autres du Canada acclament avec reconnaissance comme leur mère, à qui ses filles sont toujours disposées à rendre un filial tribut d'hommage et de dévotion et à légiférer en vue du maintien permanent et de l'expansion fructueuse de notre sainte religion dans ce jeune pays, vigoureux et plein d'espérance.

Afin donc, qu'une assemblée des évêques de tout un pays puisse être revêtue de la prérogative propre à un concile plénier, il y a quatre conditions à remplir : 1o Elle doit être convoquée par l'autorité légitime ; 2o Elle doit être suivie par les chefs de l'Eglise du pays dans lequel elle est tenue ; 3o Elle doit avoir pour but spécial la considération et la discussion de sujets se rattachant à la religion, et 4o enfin, les évêques qui y prennent part doivent être investis d'une autorité adéquate à leur mission de légiférer au nom de l'Eglise à travers le pays tout entier.

La présente réunion possède tous les éléments constitutifs d'un Concile plénier, remplissant, comme elle le fait, les conditions requises. Elle a été convoquée par un délégué spécial de Sa Sainteté, dans la personne de Son Excellence Mgr Donato Sbarretti, archevêque d'Epheèse et Délégué Apostolique du Canada.

Sauf ceux qui ont été dûment exemptés, la réunion se compose de tous les chefs ecclésiastiques de ce pays. Ces derniers sont réunis dans le but d'étudier et de se renseigner sur les besoins de l'Eglise canadienne et les conditions particulières dans lesquelles elle se trouve, et, formant un corps collectif, ils sont dûment autorisés à adopter tels décrets et tels statuts qui, après avoir reçu la confirmation du Saint-Siège, auront le caractère et l'autorité d'une loi ecclésiastique pour tous les sujets de l'Eglise dans toute la Puissance.

plus grande de notre sainte religion, en agrandissant son empire parmi nous et en réalisant enfin autant que possible la restauration de toutes choses dans le Christ."

Chemins de fer de l'Etat

"Parmi tous les chemins de fer que j'ai étudiés pendant mon voyage, je n'en ai trouvé aucun qui soit supérieur à l'Intercolonial. Si le gouvernement administrait cette voie ferrée comme le font les compagnies, elle deviendrait payante."

Les paroles que nous venons de citer sont celles de l'hon. Geo.-P. Graham, ministre des chemins de fer dans le cabinet fédéral. L'hon. Geo.-P. Graham est de retour d'un voyage d'études de plusieurs mois en Europe. Il est arrivé il y a une quinzaine de jours par l'Empress of Ireland."

A son passage ici il a causé avec un reporter de la manière dont sont administrés les chemins de fer d'Allemagne et ceux de la Grande-Bretagne.

En Allemagne, on lui a dit que l'enquête qu'il venait de faire sur les chemins de fer avait été faite quelques semaines auparavant par une commission du "Board of Trade" d'Angleterre, "ce qui m'a prouvé, dit l'hon. M. Graham, que je ne faisais pas fausses routes."

Les chemins de fer d'Allemagne sont bien propriété d'Etat, mais, contrairement à l'idée reçue, ils n'appartiennent pas au gouvernement fédéral et sont la propriété des différents Etats qui constituent l'Allemagne.

L'administration des chemins de fer allemands est confiée à un homme compétent, ayant de l'expérience dans la conduite d'un chemin de fer. Il est tenu responsable des actes de ses employés, et c'est le ministre qui est responsable de ses actes à lui. Ce système assure une administration absolument "business like" et fait des chemins de fer d'Etat des chemins de fer qui sont administrés exactement comme s'ils appartenaient à une compagnie.

LA VRAIE SOLUTION

Nous sommes tout à fait d'accord avec le "Soleil" pour dire que c'est la fédération des chambres de commerce qui devrait être chargée du bureau de renseignements vu qu'il est question de créer pour aider au mouvement commercial décidément important que se prépare entre la France et le Canada, vu l'attitude désobligeante du gouvernement américain.

Le confrère explique très clairement l'affaire en ces termes : "Le désir très louable d'aider au développement des relations commerciales entre le Canada et la France, a suggéré un projet de formation de bureau de renseignements, dont le principe est éminemment pratique, mais dont la mise à exécution a provoqué une controverse entre la chambre de commerce de Montréal et la chambre de commerce française de la même ville."

La première, qui représente le commerce canadien, a émis l'idée de former un bureau de renseignements où se viendraient documenter les commerçants des deux pays, et notamment les importateurs français.

La seconde, qui représente les commerçants français et spécialement ceux établis au pays, a fait valoir qu'elle remplissait ce rôle et revendiquait le privilège que lui conféraient ces antécédents.

La question, il nous semble, serait susceptible d'une solution qui serait autrement plus en rapport avec le but qu'on se propose d'atteindre.

Il existe depuis l'année dernière, une fédération des chambres de commerce de la province de Québec, fédération qui ne saurait tarder à englober la totalité de ces Chambres.

La tâche de renseigner efficacement les commerçants des deux pays, n'incombe-t-elle pas surtout à cette fédération ?

Si considérable et important que soit le commerce de Montréal, il ne constitue pas à lui seul tous les intérêts commerciaux de la province de Québec.

Les occasions de développement offertes à l'initiative des commerçants des deux pays, désireux d'accroître les échanges, ne se résument pas dans le commerce de Montréal, tout au contraire.

Québec, Trois-Rivières, Châteauguay, Fraserville et tant d'autres centres prospères de notre province, peuvent et doivent bénéficier de ce développement des relations commerciales entre le Canada et la France, et les chambres de commerce de ces divers centres sont seules à même de renseigner exactement sur les avantages particuliers qu'ils offrent à ce développement.

C'est pourquoi nous suggérons que l'excellente idée émise de former un bureau central de renseignements ne pourrait recevoir de meilleure solution ni de plus pratique qu'en confiant la formation de ce bureau à la fédération des chambres de commerce de la province."

"In Old Quebec, and Other Sketches"

OUVRAGE ILLUSTRÉ PAR BYRON NICHOLSON. AUTEUR DU "CANADIEN FRANÇAIS". En librairie. On peut aussi se le procurer en s'adressant Boîte-poste 338, Québec.

LA VRAIE SOLUTION

Nous sommes tout à fait d'accord avec le "Soleil" pour dire que c'est la fédération des chambres de commerce qui devrait être chargée du bureau de renseignements vu qu'il est question de créer pour aider au mouvement commercial décidément important que se prépare entre la France et le Canada, vu l'attitude désobligeante du gouvernement américain.

Le confrère explique très clairement l'affaire en ces termes : "Le désir très louable d'aider au développement des relations commerciales entre le Canada et la France, a suggéré un projet de formation de bureau de renseignements, dont le principe est éminemment pratique, mais dont la mise à exécution a provoqué une controverse entre la chambre de commerce de Montréal et la chambre de commerce française de la même ville."

La première, qui représente le commerce canadien, a émis l'idée de former un bureau de renseignements où se viendraient documenter les commerçants des deux pays, et notamment les importateurs français.

La seconde, qui représente les commerçants français et spécialement ceux établis au pays, a fait valoir qu'elle remplissait ce rôle et revendiquait le privilège que lui conféraient ces antécédents.

La question, il nous semble, serait susceptible d'une solution qui serait autrement plus en rapport avec le but qu'on se propose d'atteindre.

Il existe depuis l'année dernière, une fédération des chambres de commerce de la province de Québec, fédération qui ne saurait tarder à englober la totalité de ces Chambres.

La tâche de renseigner efficacement les commerçants des deux pays, n'incombe-t-elle pas surtout à cette fédération ?

Si considérable et important que soit le commerce de Montréal, il ne constitue pas à lui seul tous les intérêts commerciaux de la province de Québec.

Les occasions de développement offertes à l'initiative des commerçants des deux pays, désireux d'accroître les échanges, ne se résument pas dans le commerce de Montréal, tout au contraire.

Québec, Trois-Rivières, Châteauguay, Fraserville et tant d'autres centres prospères de notre province, peuvent et doivent bénéficier de ce développement des relations commerciales entre le Canada et la France, et les chambres de commerce de ces divers centres sont seules à même de renseigner exactement sur les avantages particuliers qu'ils offrent à ce développement.

C'est pourquoi nous suggérons que l'excellente idée émise de former un bureau central de renseignements ne pourrait recevoir de meilleure solution ni de plus pratique qu'en confiant la formation de ce bureau à la fédération des chambres de commerce de la province."

LONDON DIRECTORY (ANNUAIRE) MET les négociants du monde entier en communication directe avec les Manufacturiers et marchands anglais en tous genres de Commerce. Outre que c'est un guide commercial complet pour Londres et ses faubourgs, l'Annuaire contient des listes de Marchands exportateurs, indiquant les marchandises qu'ils exportent et les marchés coloniaux où élargissent qu'ils désirent ; Lignes de paquebots classées par porte de destination, et dates approximatives de partance ; ainsi que des notices de Commerce de province donnant l'adresse des principales manufactures et maisons de commerce, dans les principales villes de province et les centres industriels du Royaume-Uni. Un exemplaire de l'édition courante sera expédiée, franc de port, sur réception d'un mandat-poste de 20 shillings. Les marchands en quête d'agences peuvent y faire insérer leurs cartes de commerce moyennant 21, ou de réclames plus étendues à partir de 43.

CONCESSION DE PERMIS DE COUPE DE BOIS.

Le ministre des terres et forêts recevra, jusqu'au 12 octobre prochain, des soumissions pour permis de coupe de bois sur les terres publiques ci-après décrites, situées le long de la ligne du chemin de fer National Transcontinental.

Chaque soumission doit mentionner, pour chaque terrain, le droit que l'on entend payer : (1) par mille pieds mesure de plan lie, en outre de \$3, pour les billets de sciage d'épinette, de sapin, de cèdre, de bouleau et de peuplier, et en outre de \$5, pour les billets de sciage de pin et d'autre espèce, (2) par pied cube, en outre de 5 cents, pour le bois équarri ou méplat ; et (3) par dormant de chemin de fer, en outre de 5 cents.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté du montant de \$500, pour chaque bloc de terrain, sur la liste ci-après. Ce dépôt sera retenu, pour être restitué, si le concessionnaire du permis refuse de le prendre, ou si, l'ayant pris, il refuse d'en remplir les conditions.

Les permis seront sujets aux lois et règlements des bois présents et à venir, compatibles avec les dispositions spéciales ici mentionnées. Ils expireront le premier mai 1914, et ne seront pas renouvelables. Ils sont sujets à une taxe foncière annuelle de \$5 par mille carré, payable immédiatement lors de l'émission du permis, et ensuite le premier septembre de chaque année.

- Est de la ligne frontrière. No 1, 18 milles. No 2, 16 " No 3, 25 " No 4, 19 " No 5, 26 " No 6, 22 " No 7, 18 1/2 " No 8, 17 1/2 " No 9, 21 1/2 " 18 1/2 milles. A l'ouest de Weymontachingue. No 1, 11 milles. No 2, 17 " No 3, 18 1/2 " No 4, 19 " No 5, 14 " No 6, 13 " No 7, 17 1/2 " No 8, 18 " No 9, 16 1/2 " No 10, 17 " No 11, 18 " No 12, 17 1/2 " No 13, 18 " No 14, 16 1/2 " No 15, 19 " No 16, 19 " No 17, 18 " 28 1/2 milles. A l'est de la ligne frontrière. Bloc A, 8 1/2 milles. Bloc B, 3 1/2 " Bloc C, 9 " Bloc D, 3 1/2 " Bloc E, 14 " Bloc F, 9 " 3 1/2 milles.

Résumé des règlements concernant les terres du Nord-Ouest Canadien

TOUTE personne se trouvant la seule chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section — 160 acres plus ou moins — de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par proclamation pourra être faite par n'importe quel agent, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devois.—Séjour de six mois sur le terrain et mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à trois milles de son homestead, sur une ferme d'au moins 80 acres, possédée uniquement et occupée par lui ou par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

JEAN DROLET BOUCHER DE LARD ET DE BEUF... No. 41, Marché Champlain QUEBEC. Lard frais et salé, Beuf frais et salé, Jambon, Saucisson, Graisses, Beurre, Œufs, Viandes hachées, etc.

Etes-vous un buveur d'eau? Claire Fontaine. Voilà une eau de cette espèce. Beaucoup de personnes la reconnaissent comme la meilleure. De fait elle est deux fois plus agissante que nombre des grandes eaux en renom dans le monde, et elle coûte meilleur marché ; deux excellentes raisons pour lui donner la préférence. Deux fois plus agissante. Bien gros mot, direz-vous ! Eh bien, nous nous en rapportons à votre jugement. Essayez-la et voyez. Soyez Juge et Jury tout à la fois ; nous ne demandons que justice et ne craignons pas le verdict. Cette eau est tirée de notre propre puits artésien, juste sur notre propriété ; elle vient d'une profondeur de 271 pieds en plein roc. M. Timmons & Son, QUEBEC P.Q. Seuls Propriétaires

PROTEAU & CARIGNAN BRASSEURS. Bière et Porter. DE PREMIERE QUALITE. 263-271, rue Saint-Paul, QUEBEC. TELEPHONE 853.

Fondée en 1876 Téléphone 2224 Charles Vezina Entrepreneur Electricien, Plombier, Ferblantier, Gazier et Couvreur. Posage d'appareils de chauffage à air chaude, à la vapeur et à l'eau chaude, appareils de plomberie les plus modernes et hygiéniques. Four-niture et installation d'éclairage électrique et au gaz. Assortiment complet d'appareils de plomberie et fixtures électriques, poêles de cuisine les plus améliorés. PRIX TRES MODERES 117-119 DU PONT, QUEBEC. ATELIER, 124 DU ROI

Quebec Railway, Light & Power Company. Horaire d'été, 1909. Commentant le et après lundi, le 7 juin 1909, les trains circuleront comme suit : Entre Québec et les Chutes Montmorency LA SEMAINE Départ de Québec pour Montmorency, toutes les 30 minutes de 5.30 a.m. à 11 p.m. et les trains additionnels à 7.40 a.m., 5.20, 6.20, 7.15, 7.35 et 9.45 p.m. Départ de Montmorency pour Québec, toutes les 30 minutes de 6.00 a.m. à 11.30 p.m. et trains additionnels à 6.11 a.m., 5.45, 6.45, 7.54 et 10.24 p.m. LE DIMANCHE Départ de Québec pour Montmorency, 6.30, 7.00, 7.30, 8.00, 9.00, 10.00 et toutes les 30 minutes de 1.00 p.m. à 11.00 p.m. Départ de Montmorency pour Québec, 6.41, 9.09, 9.39, 10.09, 10.39, 11.09, 11.39, a.m., 12.09, 12.39, p.m. et toutes les 30 minutes de 1.30 p.m. à 11.30 p.m. Trains tous les quart d'heures le dimanche après-midi quand il y a beaucoup de passagers. Entre Québec et Ste-Anne de Beauport Arrêtant aux Chutes Montmorency LA SEMAINE Départ de Québec pour Ste-Anne de Beauport, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30, 11.30 a.m., 12.30, 1.15, 2.15, 3.15, 4.15, 5.15, 6.15, 7.15, 7.55, 9.45, p.m. excepté le samedi et 10.45 p.m. le samedi seulement. Départ de Ste-Anne de Beauport pour Québec, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30, 11.30 a.m., 12.30, 1.15, 2.15, 3.15, 4.15, 5.15, 6.15, 7.15 et 9.45 p.m. LE DIMANCHE Départ de Québec pour Ste-Anne de Beauport, (x) 4.30, 6.30, 7.00, 7.30, 8.00, 9.00, 10.00 a.m. (x) 1.15, 2.15, 3.15, 3.15, 6.15 et 10.15 p.m. Départ de Ste-Anne de Beauport pour Québec, 6.00, 6.30, 9.00, 9.30, 10.00, 10.30, 11.00, 11.30, a.m. (x) 12.00 midi, 1.00 (x) 4.00, 4.30, 6.15, 9.00 et 10.15 p.m. Entre Québec, Beauport et St-Joachim LA SEMAINE Départ de Québec pour St-Joachim 8.30, 11.30, a.m., 3.15, 5.15 et 7.15 p.m. Départ de St-Joachim pour Québec, 7.15, 10.15, a.m., 1.00, 5.00, 6.55 et 9.30 p.m. LE DIMANCHE Départ de Québec pour Beauport, 6.30 8.00 a.m. (x) 1.45 et 7.15 p.m. Départ de Québec pour St-Joachim, 6.30 a.m. (x) et 1.45 et 7.15 p.m. Départ de Beauport pour Québec, 8.00 9.15 a.m., 5.08, 10.08 p.m. Départ de St-Joachim pour Québec, 7.50 a.m., 5.00 et 10.00 p.m. (x) Trains à vapeur tous les autres sont des trains électriques. Avis.—Un char électrique fait connection à la Jonction Mastai avec tous les trains pour les passagers qui se rendent au Sanatorium Mastai, Asile, etc. Pour toutes autres informations s'adresser au surintendant. J. A. Everell, Edw. A. Evans, Surintendant, Gérant Général.

CARTES D'AFFAIRES. Résidence : 5 Collins Tel. 1001 LIONEL CANNON NOTAIRE Bloc Banque d'Hochelega 136, rue St-Pierre, - QUEBEC Dr. L. J. Montreuil Ex-Interne des Hôpitaux de Paris et Berlin. Spécialité : Maladies des Yeux, Nez, Gorge et Oreilles. No. 9 1/2 RUE ST-JEAN Heures de consultations : A.M. 10 à 12 heures P.M. 1 à 4, et 7 à 8 heures. Tél. 1539 Dr. J. Eudore Parent Ex-élève des Hôpitaux de Paris Ex-interne de la Charité de Lyon Vu la suspension partielle des travaux du Transcontinental pendant l'hiver, le Dr. J. Eudore Parent fait savoir à ses clients qu'il se tiendra en permanence à Québec. Outre la médecine générale, le Dr Parent traite spécialement les maladies nerveuses et mentales, Neurasthénie, Epilepsie, Hystérie, etc.

BUREAU : 17 RUE ST-JEAN TELEPHONE 3144

Dr Massue Fortier CHIRURGIEN-DENTISTE 40, rue Ste-Anne, (Nenchey House) Téléphone Bell, 609 Ste-Marie, Beauce, tous les Jundis. Téléphone Beauce.

Lavigueur & Hutchison Importateurs de Pianos, Orgues, Instruments de Musique de toutes espèces. Répertoire de Musique. Seuls représentants de célèbres Pianos Heintzman & Co. 81-83 et 85, rue St-Jean, QUEBEC. Succursale : 54 rue St-Joseph. PETER FRENCH AVOCAT 139, rue St-Pierre, - Québec. Victoria Chambers. Tél. 727

TABAC Rose Quesnel A fumer, doux et naturel

E ROUMILHAC
— 48 ET 50 —
Cote du Palais Québec
TELEPHONE 1146

Vins de Bordeaux
et de Bourgogne } Authentiques
Malaga et Madère }
Muscat de Frontignon,
Malaga au Quinquina
Conserves alimentaires
Cafés } Bigarreux au Marasquin
Etc.. Etc., Etc.

TAPISseries
Et décorations murales de tout genre - - -

Le public est invité à venir voir la variété extraordinaire de notre assortiment qui n'est surpassé par personne

Marier & Tremblay
PEINTRES-DECORATEURS ET DOREURS
Coin des rues Desfossés et du Pont, QUEBEC



Garanti par le Gouvernement Canadien

FABRIQUE PAR E. W. PARKER
DISTILLATEUR - - MONTREAL

Parker's STANDARD Whisky Blanc

LE PLUS PUR ET LE MOINS COLORE DES SPIRITUEUX . .

GILLESPIES & CO., Seuls agents
12, rue St-Sacrement, Montréal.

Il a passé deux ans en entrepot



CELEBRATION Hudson-Fulton
NEW-YORK
Du 25 Septembre au 2 Octobre
\$18.00 Aller et retour
Départs : du 24 au 30 septembre
Retour : le 10 octobre 1909
\$11.05 Boston et retour
Départ : Vendredi, le 24 Septembre
Retour : Dimanche, le 10 Octobre 1909

Pour renseignements généraux, s'adresser à 30, rue St-Jean, coin de la Côte du Palais, Québec.
JULES HONE, Jr.
Agence générale de lignes transatlantiques.

TABAC Champlain
A fumer et à chiquer

Archer & Co.
MARCHAND DE
BOIS et CHARBON
138-140, rue St-André
Téléphone 646

Téléphone No. 32

BOSWELL & BROTHER LTD
Bière et Porter
90-118, RUE SAINT-VALLIER, :: QUEBEC

GURNEY, MASSEY Cie L^{tee}
MANUFACTURIERS
de
Fournaises et Poèles
387, RUE ST-PAUL
Montréal



LA REGION DU LAC ST JEAN CANADA
20,000,000
acres d'excellentes terres à blé à 20¢ L'ACRE
UN PAYS ABONDANT EN BON BOIS ET EN EXCELLENTE EAU
A 190 MILLES
Seulement d'un des plus beaux ports de mer de l'Amérique
UN PAYS POUR LES INDUSTRIES DE TOUTES SORTES
REMPII DE POUVOIRS D'EAU
BEAU CLIMAT ET COMMUNICATIONS FACILES

POUR RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A RENÉ DUPONT, AGENT DE COLONISATION
et le guide des colonies du Québec

LOTS A BATIR
— ET —
MAISONS A VENDRE
— ET —
ARGENT A PRETER
ALEX. HARDY,
Courtier d'Immobilier
Edifice Banque Hochelaga - QUEBEC
PHONE 934.

Ouvrage d'Actualité
LA PRISE DE QUEBEC
TRADUIT DES ŒUVRES DE
FRANCIS PARKMAN
— PAR —
ULRIC BARTHE
Un beau volume, avec illustrations de prix
En librairie : Broché \$1

ROSE QUESNEL
TABAC FUMER DOUX & NATUREL
ROCK CITY TABACCO LTD QUEBEC

Feuilleton littéraire de la VIGIE

JOURNAL
— DU —
Marquis de Montcalm
Durant ses campagnes en Canada
No. 87 de 1756 à 1759

Du 29 novembre 1758.
Départ du courrier pour Québec, porteur de lettres pour les ministres; on espère que la saison permettra encore que cette goélette reparte de suite pour la France.

Du 1er décembre 1758.
Nouvelles des Illinois. Les Anglois paroissent avoir des vues pour nous inquiéter dans cette partie, et ils ont envoyé reconnoître avec attention la rivière des Chérokis et un des forts que nous avons dans cette partie. Ils ont envoyé des émissaires pour faire révoquer notre garnison et les nègres des Illinois. M. de MacCarty, major commandant du poste des Illinois a fait casser la tête à un de ces émissaires qui étoit venu à son poste comme déserteur. La Nouvelle-Orléans n'avoit reçu aucun bâtiment depuis trois ans.
Nouvelles de la rivière Saint-Joseph du 1er octobre. La petite vérole qu'ont éprouvée les sauvages l'année dernière et les insinuations artificieuses des Anglois avoient occasionné beaucoup de fermentation parmi les sauvages des pays d'En-Haut. Cet esprit avoit même gagné les Poutéotamis, toujours attachés aux François, la seule nation sauvage à qui on n'avoit jamais eu aucun meurtre à reprocher. Ils ont cependant voulu assassiner un Canadien, suivant ce qu'écrivit M. Le Verrier, commandant de ce poste. La nouvelle du succès de l'action du 8 juillet les a contenus.
Nouvelles de la Belle-Rivière par deux déserteurs

alsaciens d'un régiment de milices de la Pensylvanie. Le fort établi par les Anglois cette année à Raystown, paroît suivant leur rapport en état de défense. L'établissement de Loyal-Hannon ne paroît être qu'un camp retranché. Il est incertain si l'ennemi continuera ses projets ou en remettra l'exécution au printemps. Les Anglois ont eu beaucoup de malades. les déserteurs assurent que leur perte va à quinze cents hommes de maladie et que les sauvages continuent à beaucoup les inquiéter.
C'est le brigadier Jean Wolfe qui commandoit le corps de troupes angloises qui a paru vers Gaspé cet automne, ce que l'on voit par des sommations et lettres adressées aux habitants pour les sommer de se rendre sur la flotte du Roi d'Angleterre; que, moyennant ce, ils seront traités avec douceur, transportés en France; que, si l'on a brûlé des habitations et l'église ça été contre ses intentions, ne voulant pas faire la guerre, dit-il, d'une façon cruelle, comme il prétend suivant la lettre, que le marquis de Montcalm a fait en Canada.

Du 8 décembre 1758.
Arrivée du courrier de Québec. On a fait partir le 3 la goélette l'Extravagante, pour porter les dépêches du 29.
Deux Anglois qui étoient à Québec, otages pour le rançonnement d'un bâtiment, se sont sauvés avec une chaloupe.
Le parti de M. Outlas a ramené deux prisonniers faits près de Lydius, qui n'apprennent rien.
Il est arrivé quatre Canadiens échappés des prisons de New-York. Ils confirment le rappel du général Abercromby qui est remplacé par Jeffrey Amherst, général major qui commandoit les troupes de terre sous l'amiral Boscawen à Louisbourg. Il est colonel d'un régiment, avoit été capitaine aux gardes et avant, aide de camp du duc de Cumberland et du général Ligonier. Toutes les nouvelles paroissent confirmer celle de la défaite du Roi de Prusse et de la levée du siège d'Olmütz. Ainsi soit, si cela peut mener à la paix!
La rivière est encore navigable; le froid n'est pas encore vif et il n'y a pas de neige. Au froid qu'il a fait dans les premiers jours de novembre, on auroit cru que la saison eût été plus avancée.

Du 10 décembre 1758.
O Roi digne d'être mieux servi; chère patrie érasée d'impôts pour enrichir des fripons et des avides! et que tout y concourt! Garderai-je mon innocence comme j'ai fait jusqu'à présent au milieu de la corruption! J'aurai défendu la colonie, je devrai dix mille écus, et je verrai s'être enrichi un Ralig, un Coban, un Cécile, un tas d'hommes sans foi, des va-nu-pieds intéressés dans l'entreprise des vivres, gagnant dans un an des quatre ou cinq cent mille livres, qui font des dépenses insultantes; un Maurin, commis à cent écus, avorton de nature, escargot par la figure, voyager avec une suite de calèches et de carrioles, dépenser plus en voitures, en harnois, en chevaux qu'un jeune fermier général fat et étourdi. Et cette manutention de vivres, une entreprise formée du temps de M. de la Porte, qui y étoit de part! La France ne produira donc jamais à la tête de la marine un ministre éclairé, réformateur des abus? Les concussions de Verrès, celles de Marius dont parle Juvénal, n'en approchent pas! Quels abus ceux des postes? On appelle ainsi le droit exclusif de faire le commerce avec les sauvages, moyennant une modique somme ou ferme qu'on donne au Roi, arrangement imaginé du temps de M. de la Jonquière pour aliéner les sauvages, ruiner le commerce, voler le Roi et enrichir quelques particuliers. Ces postes en temps de paix ont valu des sommes immenses aux propriétaires, par la pernicieuse traite de l'eau-de-vie et les présents du Roi qu'on vend au lieu de donner. La guerre, rendant les marchandises sèches, fait que ces postes rendroient peu ou rien; mais comme ce propriétaire ou marchand est un officier commandant, on a imaginé d'y suppléer en fabricant des certificats de dépenses faites pour les sauvages. L'excès en a été énorme. Cette année, il en paroît pour onze mille livres de dépenses faites à Michillimackinac. M. le marquis de Vaudreuil n'en a encore voulu signer que pour cent mille écus; c'est trop; mais il se laissera gagner. Au poste de la baie qui appartient à M. de Rigaud, son frère, et exploité par M. de Couterot, lieutenant, neveu du dit M. de Rigaud, quoique ce poste ait fait pour cinquante mille écus de pelleteries et qu'il n'y ait pas eu pour trente mille livres de frais, cette officier a présenté pour cinq cent mille livres de certificats que le marquis de Vaudreuil a signés. L'intendant accoutumé cependant à tout passer, s'est récrié et n'a voulu donner que pour quarante mille livres de lettres de change au premier terme. Enfin, à force de sollicitations, on a arrangé cette affaire à deux cent mille livres de certificats pour dépenses imaginaires. Le sieur de Couterot a produit les lettres de M. Rigaud qui lui marquoit de faire force certificats. La preuve juridique de ces faits est impossible; la signature des deux hommes du Roi couvre tout; mais les faits sont constants, publics. Jamais le vol et

la licence n'ont été aussi loin. Ce n'est que par le courrier que l'on apprend l'affaire réglée à deux cent mille livres; encore ce gouverneur se plaint, et les gens les plus accoutumés à faire valoir le talent se récrient, et que toutes bornes sont franchies.

Du 11 décembre 1758.
Suivant ce qu'on m'a dit M. le marquis de Vaudreuil, le vaisseau l'Aigle portoit cent cinquante milliers de poudre. On en a envoyé de Louisbourg pour l'escadre de M. Duchaffaut trente milliers et les vaisseaux de cette même escadre nous en ont laissé quarante, de sorte qu'il peut y avoir dans la colonie y compris les approvisionnements actuels de Carillon, Saint-Frédéric, Niagara, la Belle-Rivière, la Présentation, deux cent cinquante milliers dont cent cinquante à Québec. C'est bien peu dans les circonstances.

Du 13 décembre 1758.
M. le marquis de Vaudreuil refuse à nos bataillons de prendre des Allemands déserteurs. Fait-il bien ou mal? Son point de vue est que ces Allemands travailleront dans les côtes, pourront s'y établir et seront plus utile à la colonie. Non est tempus. Ce n'est pas le moment de songer à la population de la colonie, mais bien à sa défense, et des combattants de plus qui coûteroient peu ou rien au Roi, vaudroient mieux.
Nouvelles de Carillon du 1er décembre. Petite émeute par malentendu à l'occasion d'un soldat de Guyenne puni pour avoir vendu une couverture aux sauvages. Le fameux Kisenski a demandé sa grâce, et permission au commandant de faire assembler les soldats des piquets et leur a dit: "Mes frères, ayez plus d'esprit; conduisez-vous mieux. Ni moi, ni les sauvages ne demanderont plus grâce pour vous autres. Trois d'entre vous ont déserté ces jours-ci. Que nul ne déserte, ou je l'irai avec mes sauvages chercher jusqu'au fond de l'Angleterre."
Du 16 décembre 1758.
M. Benoist, commandant à la Présentation, a défendu sous peine afflictive les vols et larcins devenus trop communs parmi les Canadiens. En conséquence, il en a fait passer trois par les verges et les a envoyé au marquis de Vaudreuil qui garde un profond silence sur cette exemple de sévérité si nécessaire et si louable. M. Benoist, officier d'un vrai mérite, a eu raison; il a fait cependant ce que le marquis de Montcalm n'auroit osé faire, et sur quoi l'on auroit écrit vigoureusement contre lui au ministre de la marine, dont les bureaux, au moins du temps de M. de la Porte, auroient bien accueilli une pareille plainte.

(A suivre)

MONTCALMVILLE

La ville de Montcalm progresse à vue d'œil, on peut le dire sans exagération. La municipalité est en train d'ouvrir deux grandes rues transversales, au sud du chemin Ste-Foy, sur les terrains du syndicat Parent, où les acheteurs de lots n'attendent que la pose des conduites d'eau pour se bâtir.

Le territoire de la nouvelle ville est très vaste, s'étendant des limites de Québec au couvent de Bellevue, et en largeur jusqu'à la cime du Cap du côté de la vallée St-Charles.

Il y a là tout l'espace pour loger une nombreuse population, dès que le prolongement du tramway sera un fait accompli. A propos, nous devons dire que le prétendu projet de circuit électrique par les Lorettes, dont nous parlions l'autre jour, n'a rien de sérieux. Un actionnaire qui était présent à l'assemblée annuelle de la Compagnie nous assure qu'il n'y a été question de rien de tel, et que la première sortie du tramway hors de la ville sera du côté de Ste-Foy, Sillery et Cap-Rouge.

Il suffit de jeter un coup d'œil dans la partie Ouest du quartier Montcalm, sur la grande rue St-Cyrille et aux alentours, pour constater un fort besoin d'expansion. Malgré les prix élevés du terrain, la construction y est remarquablement active. Il y a habit de vastes blocs de maisons de rapport et d'élégants cottages.

Ce courant manifeste devrait encourager la Compagnie du tramway à ne pas tarder davantage à pousser dans cette direction. Elle n'a qu'à marcher en avant; la population la suivra de près.

UN GRAND SIEUR

Le jeune et bouillant Armand, fatigué de signer Montjorge ou Grand'orge, vient de jeter le masque. C'est un retour à sa première manière. Autrefois il signait toutes sortes de choses, pas toujours propres.

Il nous souvient d'avoir vu sa signature, il y a une dizaine d'années, dans l'Événement, au bas d'une lettre d'injures à l'adresse de son parent feu Ernest Pacaud, qui pourtant ne lui avait fait personnellement aucun mal, bien au contraire.

Nous ne sommes donc nullement surpris que cet aimable petit-cousin n'éprouve aujourd'hui aucune hésitation à marquer de son signe les tirades méchantes, mais bêtées, qu'il fait imprimer dans le Nationaliste à l'adresse d'un autre journaliste qui est aussi un peu son parent. Ce jeune homme a décidément le sens de la famille développé à un degré surprenant.

Sa dernière énumération est dirigée contre la Vigie, mais surtout contre la personne de M. Barthe. Le crime de ce dernier est d'avoir il y a quelques années consacré ses loisirs à la traduction d'une partie des œuvres de Parkman et d'en avoir fait un livre qui a mérité d'être acheté par le gouvernement. Le crime de la Vigie est de posséder un atelier typographique et de faire des travaux d'imprimerie pour le gouvernement comme pour tout autre client.

Si épouvantable que soient ces forfaits, les jaloux n'espèrent certainement pas que le gouvernement va favoriser et encourager les établissements qui le combattent. On achète des adversaires, non des amis éprouvés.

La réclame personnelle nous répugne; mais ce n'est pas notre faute si le jeune Armand nous oblige à lui rappeler que M. Barthe a toujours été libéral, qu'il était dans un temps où ce fut presque de l'héroïsme de l'être, et bien avant que Montjorge dit Grand'orge eût même fait ses quenottes.

Ce jeune étourdi devrait être le dernier à parler de "reconnaissance du ventre", — une de ses expressions recherchées — puisque c'est le parti libéral qui l'a fait le peu qu'il est, et sans reproche ce n'est pas ce que notre parti a fait de mieux. L'ingrat a préféré se mettre à la remorque de "l'homme qui marche sur les flots": des jeux pour se noyer!

Exposition du comté de Québec

L'exposition du Comté de Québec est dans toute sa splendeur et fait prévoir un succès sans précédent.

Les députés du comté et un grand nombre de notables sont allés admirer les magnifiques produits exhibés par les cultivateurs modèles de cette fertile région.

Nous donnerons des détails samedi.

Félicitations.

Nous sommes heureux de l'élection de M. Cyrille-F. Delage, député du comté de Québec et Orateur suppléant de l'Assemblée Législative, à la présidence générale de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

C'est la récompense de ses vingt années de dévouement à notre société nationale.

Cook et Peary ne sont pas les seuls qui se soient rendus au Pôle.

Les contribuables de Montréal y sont allés en masse lundi.

JEU DANGEREUX

Il est pour le moins singulier de voir la persistance de toute l'école politico-religieuse, la "Vérité", l'"Événement", l'"Action Sociale", la "Nouvelle France", à brasser et malaxer la question des écoles du Nord-Ouest, juste au moment où l'épiscopat canadien est convoqué en concile plénier.

L'inconvenance du procédé saute aux yeux. Si jamais il a été à propos de parler de "Jean qui veut en monter à son curé", c'est bien à l'heure qu'il est.

Pour leur part, les libéraux de Québec ne se préteront pas à ce jeu dangereux; nous ne jouons pas avec le feu, comme l'"Événement" qui finira par mettre le feu à ses hardes à force de bledier avec sa "brûlante question."

Nous voyons parfaitement clair à travers les filets tendus par ces politiciens plus ou moins déguisés. Ce petit concile en plein air ne prendra pas.

Comme ces comédiens jubileront s'ils pouvaient entraîner leurs adversaires à remonter comme eux au déluge, à reprendre dans les vieilles liasses de journaux de quinze ans passés toute la dispute scolaire, avec tout son accompagnement d'appels aux préjugés et d'exploitation politique. Gardons-nous en bien.

On se fera une idée des efforts d'imagination auxquels se livrent ces malins en lisant les dernières homélies du Dr Jules Dorion dans l'"Action Sociale". Ce bon apôtre en culottes ne trouve rien de mieux que de citer aux catholiques du Canada l'exemple des catholiques d'Angleterre qui, à l'en croire du moins, auraient formé une ligue électorale formidable pour défendre leurs droits en matière d'éducation. Il faut en prendre et en laisser de cette histoire de parti catholique anglais; mais en la supposant même bien fondée, y aurait-il le moindre sens commun à nous inviter à en faire autant?

En Angleterre, les catholiques ne forment pas comme ici un élément national distinct comme celui de la province de Québec. S'ils se formaient en tiers parti, ils ne provoqueraient pas une guerre de races comme celle qui résulterait d'un semblable mouvement au Canada.

Nous nous refusons absolument à croire que de pareilles idées en l'air soient publiées par l'organe de l'action sociale catholique avec l'autorisation des fondateurs de l'oeuvre.

Pour notre part, nous nous en tenons au solennel avertissement que M. Laurier adressait en 1877 aux fauteurs de discorde religieuse, dans son immortelle conférence sur le libéralisme, laquelle restera toujours, espérons-le, le catéchisme des libéraux canadiens:

"Vous voulez organiser un parti politique. Mais n'avez-vous pas songé que, si vous aviez le malheur de réussir, vous attireriez sur votre pays des calamités dont il est impossible de prévoir les conséquences?"

Vous voulez organiser tous les catholiques comme un seul parti, sans autre lien, sans autre base que la communauté de religion:

mais n'avez-vous pas réfléchi que, par le fait même, vous organisez la population protestante comme un seul parti, et qu'alors, au lieu de la paix et de l'harmonie qui existent aujourd'hui entre les divers éléments de la population canadienne, vous amenez la guerre, la guerre religieuse, la plus terrible de toutes les guerres? Encore une fois, conservateurs, je vous accense à la face du Canada de ne comprendre ni votre pays ni votre époque."

Un opéra comique québécois

M. Jos Vézina, le distingué compositeur canadien met en ce moment la dernière main à la partition du *Rajah*, deux actes de dialogue parlé et chanté dont le libretto est dû à la plume d'un de nos jeunes littérateurs qui ne nous a pas encore donné la permission de livrer son nom à la publicité.

La scène se passe à Québec, celle du premier acte a pour théâtre la Terrasse, par un beau soir d'été, dans ce magnifique décor qu'on retrouvera, nous dit-on, dans tout son superbe réalisme sur la scène de l'Auditorium.

Grands chœurs, orchestre puissant, rien n'y manquera. Le libretto est d'une étincelante gaieté, et ceux qui ont eu l'avantage de prendre connaissance de la partie musicale nous disent que M. Vézina en a tiré des effets tout simplement merveilleux.

Nous avons hâte de voir la pièce montée et mise sur la scène. Espérons que ce sera pour bientôt.

L'ENTHOUSIASME D'UN FRAIS

De l'"Action Sociale", à propos de la réception de lundi soir à l'Hôtel-de-Ville:

"De là on se rendra à la salle du Conseil où Mgr Sharetti, Mgr Bégin, et sir Georges Garneau, maire de Québec, prendront place sur le trône qu'on leur a préparé et recevront les hommages des citoyens de Québec."

Le confrère serait payé pour rendre sir Georges ridicule qu'il n'aurait pas mieux réussi. On avait compris que c'était le maire et les échevins que recevaient les Pères du Concile au nom des citoyens de Québec. Pas du tout; d'après l'amusante rédaction qu'on vient de lire, c'est sir Georges qui recevait, c'est les hommages des citoyens de Québec, sur un trône dressé en son honneur!

Plus folichon encore, le compte-rendu que le même journal donnait hier de cette brillante affaire. L'austérité de son reporter semble avoir essuyé de formidables assauts, surtout dans le voisinage des buffets, qui d'après lui, "étaient abondamment pourvus d'excellentes choses". L'eau en vient à la bouche.

"Les corridors étaient envahis par la foule des contribuables de tous les coins des faubourgs." Effet d'angle, sans doute.

Enfin tout était parfait, jusqu'au vestiaire, où chacun a pu se déshabiller tant qu'il a voulu. C'est en toutes lettres: "Des sales pour les dames et les messieurs avaient été préparées où chacun pouvait laisser les habits qu'il voulait."

L'auteur de cette description ne devrait plus sortir dans le monde. Il s'exposerait à y laisser autre chose que ses habits.

ECHOS DE FRASERVILLE

Le nouveau directeur du "Saint-Laurent" semble fatigué de la prétendue indépendance politique de son journal, et il paraît bien décidé de laisser voir au public qu'il va se rallier au camp conservateur. Chose qui ne surprendra personne!

Cependant, nous croyons que son programme n'est pas encore arrêté, et nous nous demandons si bientôt il le fera connaître. Si toutefois il persiste à s'abriter sous le drapeau de l'indépendance, pour mieux fronder le gouvernement Laurier et tout ce qui est libéral, sa gazette ne peut être mieux appelée qu'une "feuille de chou" comme le pense un correspondant du "Soleil".

Mais comme nous savons que le nouveau directeur du "Saint-Laurent" est franc et sincère, et connaissant ses sentiments politiques, nous ne doutons pas un instant que son journal ne soit un organe vrai conservateur et loyal; sur cela nous le félicitons et lui souhaitons plein succès. Fraserville, 21 sept. 1909.

LE PAPIER SOUFFRE TOUT

Une chroniqueuse, qui signe Pharos dans le "Globe" de Toronto, relate ses impressions de Québec avec une émotion poussée jusqu'à la versification.

Du haut du bastion du Roi, elle s'écrie:

Never did sun more beautifully
In his first splendor valley, rock
[or hill]:
Ne'er saw I, never felt, a calm so
[deep].
The river glideth at his own
[sweet] will.
Dear God! the very houses seem
[asleep].

Mais soudain voilà que son regard plonge dans la rue Champplain et les voisines. Les sales rues! Quoi! des ordures... et des enfants! Sa philosophie se révolte: aussi l'humanité ére partout ses foyers de pestilence. Avis au grand voyer municipal!

La même voyageuse prétend avoir entendu un soldat de la Citadelle, à qui elle demandait s'il était Canadien, répondre tout indigné: "Non, et j'en remercie le Ciel!"

—Mais, comment! Vous êtes soldat dans une forteresse canadienne, et vous remerciez le ciel de n'être pas des nôtres. Qu'êtes-vous donc?

—Je suis Anglais.

—Dites plutôt British, et moi aussi je le suis.

Il y avait là des touristes américains, que cette petite scène paraissait fort amuser.

A la Bonne Ste-Anne, ce qui fusqua hirtout Pharos, ce fut la profusion de fleurs artificielles décorant le maître-autel. Ce doit être une erreur: car les jardins des Pères de Ste-Anne sont renommés pour leurs produits. Les glaïeuls et les campanules qu'on y cultive sont si beaux, si symétriques, que l'Ontarienne les aura pris pour des fleurs en papier.

Ainsi s'écrivit l'histoire.

COMMUNICATIONS

Québec, 20 septembre 1909.

On dit que dans le quartier Montcalm que, parce que nous n'avons pas eu d'améliorations dans nos rues et sur nos trottoirs depuis trois ou quatre ans, nous avons été taxés en plus de \$20,000.00.

Savez-vous que c'est agréable de recevoir de telles nouvelles quand nous, citoyens, du quartier Montcalm nous cassons les jambes sur les trottoirs et ne pouvons plus circuler avec nos chevaux et nos voitures dans les rues, surtout dans les côtes Ste-Eustache, St-Augustin et Ste-Genève en haut. En effet, si nous avons affaire sur la Grande-Allée, il faut passer par l'Esplanade. Impossible de s'aventurer avec nos voitures dans les côtes mentionnées plus haut, sans courir le risque de tout briser et même estropier nos chevaux.

Vraiment, on dirait que ceux qui nous représentent au conseil de ville s'occupent très peu de nous ou ne peuvent rien obtenir. Comme nous aurons des élections municipales prochainement, j'espère que les voteurs du quartier Montcalm prendront leurs précautions avant de donner leur vote.

Citoyens du quartier Montcalm.

M. Asquith et le bétail canadien

(De la "Presse" du 18 septembre)

Le premier ministre d'Angleterre n'a pas une bonne presse au sujet du "Non possumus" qu'il vient de prononcer au nom de son gouvernement, en réponse à la députation qui est allée lui demander l'abolition du règlement qui ordonne l'abattage de tout bétail d'origine canadienne à son arrivée dans le Royaume-Uni.

La députation était composée de délégués représentant les importateurs de bétail des villes de Glasgow, Aberdeen, Dundee, Perth, Portsmouth et Southampton, et avait à sa tête M. E. Watson, de Glasgow, président de l'Association des importateurs de bétail canadien. M. Asquith se trouvait dans une position assez embarrassante, car il y a huit ans, alors qu'il ne s'attendait pas à être premier ministre de si tôt, il faisait une déclaration bien nette sur cette question dans la lettre suivante à l'un des délégués qui venait maintenant lui rappeler ses paroles: "Je regrette de ne pouvoir être présent à l'assemblée qui se tiendra à Perth, le 20 septembre 1901, mais je suis en sympathie com-

Atelier Typographique DE LA Compagnie - VIGIE (Incorporée par Lettres-Patentes) 8, rue Collins, Haute-Ville QUEBEC Matériel Entièrement Neuf Impressions de tous genres: Grandes Affiches, Prospectus de Compagnies, Circulaires Commerciales, Factums d'avocats, Formules et Blancs, Livres et Brochures, Typographie en Couleurs, Etc., Etc. Exécutées avec le même soin de toilette que notre journal ADRESSEZ TOUTES COMMANDES A 2 LA COMPAGNIE-VIGIE, QUEBEC

EUGENE LECLERC AGENT GENERAL D'ASSURANCE 88, rue ST-PIERRE, QUEBEC. (NORWICH UNION BUILDING.) TELEPHONE, BUREAU: 1254. NORWICH UNION INSURANCE SOCIETY Ltd. DE NORWICH, ANGLETERRE. QUEBEC FIRE INSURANCE COY. NEW-YORK PLATE GLASS Ins. Coy.

CONTRAT DE LA MALLE DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi le VENDREDI, 22 OCTOBRE 1909, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat projeté pour un terme de quatre années, dont une par semaine, aller et revenir, entre QUÉBEC et SILLERY, à commencer le 1er novembre prochain. On pourra consulter des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté et l'on pourra se procurer des formules de soumission aux bureaux de poste de Québec et Sillery, et au bureau de l'inspecteur des Postes à Québec. G. C. ANDERSON, Surintendant. Ministère des Postes, Division des Contrats de la Malle, Ottawa, 10 septembre 1909.

Turcotte & Delisle AVOCATS Edifice de la Banque Nationale 254, rue Saint-Joseph, QUEBEC Téléphone 2311 CANADA, Province de Québec, District de Québec, Cour Supérieure No. 1961 DAME ROSE DELIMA MERCIER épouse de Adjudant Martin, manufacturier de chaussures de Québec, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse, Vs ADJUTOR MARTIN, de la cité de Québec, manufacturier de chaussures, Défendeur. Une action en séparation de biens a été introduite en cette cause le 13e jour de septembre. Québec, septembre 13, 1909. MORAUD & SAVARD, Procureurs de la Demanderesse. TABAC Champlain A fumer et chiquer